



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 10, Numéro 8

18 octobre 2006

RAMASSAGE DES FEUILLES MORTES

Veillez noter que, jusqu'au 10 novembre, la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly offre gratuitement aux citoyennes et citoyens la possibilité de déposer leurs sacs de feuilles mortes au centre communautaire, dans la remorque disponible à cet effet, près du conteneur à déchets.



Bien entendu, il ne doit n'y avoir que des feuilles dans le sac; aucun déchet ne doit s'y trouver!



Ce service est offert afin d'inciter les gens à récupérer leurs feuilles et éviter, ainsi, de les jeter aux ordures ménagères.



Merci de votre coopération!



Veillez prendre note que, pour toute urgence concernant la Municipalité, et ce en dehors des heures de bureau, vous pouvez composer le 808-5951 pour joindre Mme Diane Laroche, directrice générale

Prochaine assemblée du conseil municipal :

lundi 6 novembre, à 20 h,
au centre communautaire,
945, rue de l'Église

SOMMAIRE

<i>Ramassage des feuilles mortes</i>	<i>page 1</i>
<i>Avis public de dérogation mineure</i>	<i>page 2</i>
<i>Service des incendies : conseils de prévention</i>	<i>page 2</i>
<i>Bibliothèque : l'heure du conte</i>	<i>page 3</i>
<i>Corporation des aînés : invitation</i>	<i>page 3</i>
<i>Festival des écrits de l'ombre</i>	<i>page 3</i>
<i>Info loisirs :</i>	
<i>Soirée d'Halloween</i>	<i>page 4</i>
<i>Maison des jeunes</i>	
<i>Tournois à venir</i>	

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Aux personnes intéressées par la dérogation mineure touchant la propriété sise au 4690, rue des Jardins et portant le numéro de lot 246-2 du cadastre de la Paroisse de Saint-Antoine, circonscription foncière de Lotbinière. Propriété de M. Richard Laflamme.

Lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 6 novembre 2006, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure.

La nature et l'effet de la dérogation mineure sont de permettre la construction d'un garage isolé avec une superficie de 80,27 mètres carrés (864 pi²) alors que l'article 74 (tableau IV) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité prescrit une superficie maximale de 55 mètres carrés (592 pi²) pour un bâtiment complémentaire dans la zone HAa 215 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité. Cette demande de dérogation mineure est admissible en vertu de l'article 5 du Règlement 97-370 de la Municipalité, sur les dérogations mineures.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 6 novembre 2006, à 20 h, à la salle du conseil municipal, au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

Au cours de cette assemblée, la nature de la dérogation mineure et les conséquences de son adoption vous seront expliquées. Le conseil municipal entendra toute personne qui désire émettre ses commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 18 octobre 2006.

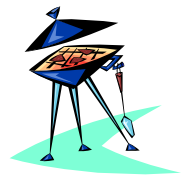
Diane Laroche
Directrice générale

SERVICE DES INCENDIES Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

CONSEILS DE PRÉVENTION

LE REMISAGE DES ARTICLES D'ÉTÉ

Il est important de ranger les produits d'entretien de la piscine dans un endroit sûr, dans un cabanon, loin des autres produits qui y sont entreposés. Pour le barbecue, on installe la housse sur l'appareil et on retire la bombonne de propane qu'on place derrière le cabanon en position debout et hors de la portée des enfants. La tondeuse suivra et le bidon d'essence sera placé, le bouchon bien vissé, dans le cabanon, loin des produits destinés à l'entretien de la piscine. Le bidon d'essence ne doit pas être entreposé sous le balcon, ni dans le sous-sol de la maison.



RAMONAGE

En ce début de la saison froide, il est nécessaire de rappeler aux utilisateurs et utilisatrices de systèmes de chauffage à combustibles solides, poêles à bois et foyers, l'importance d'entretenir les conduits d'évacuation de fumée en faisant ramoner et vérifier les tuyaux et cheminées par un spécialiste certifié.

C'est une question de sécurité et de prévention!



Vous pouvez obtenir des informations sur les ramoneurs certifiés de la région en appelant à la Mairie au 886-2441, poste 0.

IDENTIFICATION DES RÉSIDENCES

Lors d'appels d'urgence de toute nature, il est primordial pour les services d'urgence « dépêche en secours » de pouvoir facilement et rapidement trouver l'adresse du requérant. Pour ce faire, les numéros des résidences doivent être clairement identifiables de la route en tout temps. Un truc simple consiste à faire clignoter les lumières extérieures de la maison à l'approche des secours ou à actionner les feux intermittents d'une voiture dans l'entrée ou dans la rue.



Philippe Jobin
Directeur

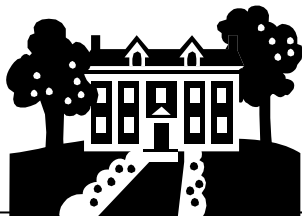
INVITATION

aux résidants et résidentes
de Saint-Antoine-de-Tilly
et à toute la population
de la MRC de Lotbinière

Assemblée publique d'information
offerte par le comité provisoire de la
Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly
concernant le projet de construction
d'une résidence pour personnes âgées
en légère perte d'autonomie

**Le lundi 23 octobre 2006, à 19 h,
au gymnase du centre communautaire
945, rue de l'Église
Saint-Antoine-de-Tilly**

Il serait préférable de confirmer votre présence
avant le 22 octobre,
à M. Robert A. Boucher
au 886-2700



L'HEURE DU CONTE

Nous serons heureux d'accueillir les enfants pour l'heure
du conte, un samedi sur deux. Les rencontres auront lieu
à la Bibliothèque La Corne de brume **de 10 h à 11 h.**

Dates des rencontres :

21 octobre
4 novembre
18 novembre
2 décembre
16 décembre



Au plaisir de vous rencontrer!

Sonya Deveau
Johanne Guimond

VOUS AVEZ ÉCRIT UN LIVRE?

**Il est prêt à être édité et il est dans votre tiroir?
Vous avez publié à compte d'auteur?
Vous êtes nombreux dans cette situation?**

En mai 2007, se tiendra un festival de littérature, créé
spécialement pour vous : le Festival des écrits de
l'ombre (2^e édition)

- Tous les genres littéraires sont admis : romans, essais, poésies, scénarios, textes de chansons ou de théâtre...
- Tous les auteurs participants pourront y présenter et y vendre leurs écrits, sur place, à leur profit, dans leur kiosque.
- Faire connaissance et échanger avec d'autres auteurs et gens du milieu...
- Recevoir de l'information sur les maisons d'éditions pour être mieux à même d'optimiser leurs chances lorsqu'ils y présentent leurs œuvres.
- Établir un contact direct avec le public lecteur et possiblement avec des « chasseurs de têtes ».
- De plus, un catalogue présentant tous les auteurs participants, avec courte biographie, photo, coordonnées, cheminement et extrait de leurs écrits, sera largement diffusé.

Ce **catalogue** sera un outil précieux pour les visiteurs et visiteuses, les éditeurs, le milieu culturel et les autres gens du métier qui cherchent des talents...

Cela vous intéresse, l'idée vous plaît, joignez-nous sans tarder :

Danielle Sarrazin
Festival des écrits de l'ombre
Saint-Antoine-de-Tilly
Courriel: info@ecritsdelombre.com
(418) 886-2747

Trait d'union

*Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

Coordination et rédaction *Révision des textes*
Lucie Brunet *Gérard Goyer*

*Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
3870, chemin de Tilly, C.P. 10
Saint-Antoine-de-Tilly, Qc, G0S 2C0
Téléphone: 886-2441 Télécopieur: 886-2075
Courriel: saint-antoine@globetrotter.net
Site web: saintantoinedetilly.com*

INFO LOISIRS

Heures d'ouverture du centre communautaire :

Lundi : 8 h à 23 h
Mardi : 10 h à 23 h
Mercredi : 9 h à 23 h
Jeudi : 15 h à 23 h
Vendredi : 13 h à 16 h

Du nouveau à la Maison des jeunes (MDJ)

À partir du 7 octobre, la MDJ sera ouverte le samedi de 18 h à 23 h. Elle offrira des activités de prévention, de sensibilisation et même d'information aux utilisateurs et utilisatrices, avec des thématiques hebdomadaires.



Fête d'Halloween



**VENDREDI 27 OCTOBRE
19 h, disco pour les moins
de 18 ans**

annulée
SAMEDI 28 OCTOBRE
19 h, grande soirée 18 ans
annulée

au centre communautaire

Réservez votre soirée!



TOURNOIS À VENIR AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Tournois en novembre

Hockey Cosom

11 et 12 novembre

Équipe de 6 personnes

Partie de 1 heure avec arbitre fourni par le centre
35 \$ par équipe

Bourses selon le nombre d'inscriptions



Magic

19 novembre

Pour la première fois, toutes les catégories sont acceptées
Les parties se feront sous forme de « 2 de 3 »

10 \$ par personne

Prix pour les gagnants ou gagnantes

Échecs

26 novembre

Deux catégories, débutants et intermédiaires

10 \$ par personne

Prix pour les gagnants ou gagnantes



Tournois en décembre

Ping-pong

3 décembre

5 \$ par personne

Bienvenue à tous et à toutes

Bourses selon le nombre d'inscriptions



Badminton

16 et 17 décembre

En simple ou en double

Le calendrier des matchs sera affiché au centre

10 \$ par personne

Bourses selon le nombre d'inscriptions



**Pour les renseignements,
veuillez communiquer avec Guy Gagnon,
coordonnateur des loisirs
au 886-2726**